



DOSSIER D'INFORMATION

BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités équestres »

A lire absolument avant de s'inscrire

Objectif(s) pédagogique(s) : Le titulaire du BPJEPS spécialité « éducateur sportif », mention « Activités Équestres », correspond à un emploi d'éducateur sportif, enseignant d'équitation et responsable de centre Équestre. Il encadre l'activité depuis le niveau débutant jusqu'à la compétition. Il assure la sécurité des cavaliers et des montures, veille aux soins des chevaux et à la qualité de leur environnement.

Pour obtenir le BPJEPS, il faut valider 4 Unités de Capitalisation (UC) lors d'évaluations certificatives :

UC 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC 2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC 3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités équestres

Pour l'UC 4, le candidat choisit l'une des 2 options ci-après :

UC 4b) : Mobiliser les techniques de la mention des activités équestres pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option « approfondissement technique »

UC 4c) : Mobiliser les techniques de la mention des activités équestres pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option « équitation d'extérieur »

Public visé : tout public répondant aux conditions ci-après.

Exigences nécessaires pour suivre la formation :

- Être âgé(e) de 18 ans au moins à la date d'entrée en formation
- Être titulaire du diplôme de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou équivalent (cf annexes ci-jointes)
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités équestres datant de moins d'un an
- Satisfaire aux 2 tests A et B (une session est proposée par [EQUIFORM'EST](#) en juillet 2018 sous réserve)
- Avoir constitué un dossier d'inscription complet et conforme aux exigences réglementaires
- Niveau Galop 7 souhaitable
- Satisfaire aux tests de sélection propres à [EQUIFORM'EST](#)
- Participer au stage de Positionnement

Progression pédagogique : La durée de la formation est de 11 mois et comprend 700 h de formation en organisme (mardi, mercredi, jeudi) dont 21 heures de certification et 770 h de formation en entreprise (vendredi, samedi et vacances scolaires).

La durée de formation en centre et en entreprise ne peut excéder 7h/jour et 35h/semaine. Les cours théoriques et les cours pratiques sont dispensés par des personnes compétentes dans les disciplines correspondantes. La formation en centre se déroule de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

- Dimanche et lundi : repos, sauf en cas d'intervenants extérieurs le lundi – Le dimanche, les stagiaires pourront être présents à l'occasion des concours organisés dans la structure, sur la base du volontariat.
- La mise en œuvre du projet (UC1 et 2) peut se réaliser un dimanche.

Contenu de la formation : La formation s'articule autour de 5 modules :

MF 1 : Communication et interactions dans un environnement socio-professionnel

MF 2 : Promotion des activités de la structure

MF 3 : Développement et Renforcement des actions pédagogiques

MF 4 : Raisonement des choix techniques

MF 5 : Travail du cheval d'instruction

Les épreuves de sélection : se déroulent sur 1 ou 2 journées, sont accessibles uniquement si les TEP sont validés, et permettent un classement des candidats et une sélection en fonction des places disponibles. Les candidats déjà titulaires des TEP ou d'un diplôme admis en équivalence des TEP seront invités à présenter une épreuve de pratique équestre portant sur quelques éléments tests prévus aux TEP.

Les épreuves de sélection comprennent une étude du dossier et entretien individuel dirigé + écrit individuel + Mise en situation pédagogique

1. **L'entretien** s'effectue à partir d'un dossier comportant au maximum 5 pages devant un jury composé d'un formateur et d'un professionnel diplômé d'un brevet d'état ayant déjà assuré une fonction tutorale. Durée 20' maxi.

Proposition d'organisation du dossier :

- Le C.V détaillé : état civil, études effectuées, diplômes obtenus ou niveau atteint, situation professionnelle.
- L'expérience pratique et pédagogique dans les activités équestres.
- Les motivations et le projet professionnel.

Critères d'évaluation de l'entretien :

- Qualité de réflexion du candidat sur sa pratique des activités équestres
- Motivations pour l'enseignement de cette/ces pratiques
- Réalisme du projet professionnel
- Capacité à répondre aux questions posées
- Comportement : attitude verbale, attitude non verbale (personnalité, aisance, etc...).

2. **L'écrit individuel** porte sur un questionnaire de culture générale en activités équestres, sous forme de QCM de 40 questions. Durée 60' maxi.

Critères d'évaluation du QCM : barème ramené sur /20

- + 1 point par réponse juste et complète
- 1 point pour une réponse fautive ou incomplète

3. **Une mise en situation pédagogique autour du travail sur le plat** : Mise en place par le (la) candidat(e) d'une séance d'équitation encadrée en sécurité d'un groupe d'au moins 2 pratiquants d'une durée 10 minutes minimum à 15 minutes maximum. Le thème traité est laissé à la convenance des stagiaires.

Critères d'évaluation de la mise en situation pédagogique :

- Adopte une tenue et une attitude professionnelles
- Prend en main la séance de façon efficace et dynamique
- Enonce les règles de sécurité et veille à leur respect (cavaliers, chevaux, tiers)
- Apporte des connaissances techniques

Cas particulier : Les candidats ayant obtenu les Exigences Techniques Préalables par une voie autre que celle mise en œuvre précédemment, doivent se présenter à **des épreuves de pratique équestre** de contenus et de niveau équivalents au test B des EPEF tant dans les modalités que dans les critères d'évaluation afin que des membres de l'équipe pédagogique *EQUIFORM'EST* puissent évaluer leurs compétences techniques pour sa propre sélection

Le stage de positionnement : a pour objectifs de repérer les compétences acquises et proposer au candidat un parcours individualisé de formation en fonction des allègements accordés et des UC déjà acquises, au titre de la Validation des Acquis de l'Expérience ou du fait de la possession de titres ou diplômes selon l'arrêté du 31 octobre 2016 fixant les équivalences entre différentes certifications et le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

A l'issue du stage de positionnement, le candidat est convié à un entretien individuel afin de définir son plan individuel de formation. Pour un parcours incomplet : un devis personnalisé est établi. Les UC validées suite au positionnement ou à une VAE sont déduites du coût de la formation. Un calendrier formalisé des parcours différenciés est construit.

Équivalences / Allègements / Dispenses : Ils sont spécifiques à certains diplômes et sont mentionnés dans les annexes VI-A à VI-D de l'arrêté du 31 octobre 2016 portant création de la mention « activités équestres » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » disponible à l'adresse :

http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/bp_ae_-_4_uc_-_9_novembre_2016.pdf

Aide au Financement : Il existe diverses possibilités de prises en charge pour vous aider à financer votre formation, en totalité ou en partie, selon votre situation personnelle, sociale, familiale et surtout, de votre situation au regard de l'emploi. Les droits ne sont pas systématiques et nous vous recommandons d'effectuer vos démarches au plus tôt.

- Agé(e) de moins de 26 ans : Contactez la Mission Locale de votre secteur.
- Pour les demandeurs d'emploi non inscrits, il est impératif de vous inscrire à Pôle Emploi et de rencontrer un Conseiller ...
- Salarié : (en CDI - CDD) : Vous devez solliciter l'OPCA auquel votre employeur cotise au titre de la formation professionnelle (en général il s'agit du FONGECIF)
- Dirigeant et Travailleur indépendant : Vous pouvez solliciter l'organisme auquel vous cotisez au titre de la formation professionnelle (en général il s'agit du VIVEA).
- Personne en situation de handicap : Prenez contact d'une part, avec l'AGEFIPH

Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre pour la réalisation de la formation :

La formation se déroule principalement à l'école d'équitation de Ludres :

- 1 salle de cours équipée d'un vidéoprojecteur
- 3 manèges (70X30m/40X20m/20X20m)
- 1 carrière sable (80X30m),
- 1 Parcours d'initiation au cross
- 1 camion de 7 places
- 2 parcs d'obstacles
- 1 cavalerie d'instruction comprenant 20 chevaux et 17 poneys de toutes les tailles.

Ecole d'Equitation de Ludres – photo aérienne



En complément, la formation pratique et/ou technique se déroule ponctuellement, en fonction de certaines spécificités, dans d'autres lieux, lesquels garantissent des infrastructures, du matériel et une cavalerie adaptés.

Dans un même temps, le stagiaire doit avoir son propre matériel technique nécessaire et obligatoire pour la formation.

L'équipe pédagogique est composée de formateurs principaux :

Patrick PATE, BEES 2, Enseignant dirigeant, Emmanuelle GOLAB, BEES 1 AE + Licence Pro « métiers de la formation, ... », Alexandre VUILLEMENOT, BEES 2 Equitation + Licence Psychologie, Marie-Pierre SEVRIN BEES 2 Equitation, Laurent CREMASCHI, BEES 2 Equitation, cavalier CCE, Isabelle MEYER CHAPIRON, BEES 2 équitation, ATE...

...Et d'intervenants spécialisés, tels que Marie GIACOMELLI, enseignante et cavalière Hunter, Gilles CLANGET, cavalier professionnel CSO, Johann HOFMANS, instructeur Monty Roberts, Sophie LARUELLE, médecin, membre de la commission sécurité du CRE Lorraine, Marie-Jo PETITEVILLE, entraîneur Dressage, et bien d'autres encore...

Le stage en entreprise : Dans le cadre de l'alternance le stagiaire effectue des périodes d'application en milieu professionnel qui sont réparties selon un calendrier fourni à l'entrée en formation. Le centre équestre où se déroule le stage en entreprise est identifié par Equiform'Est et répond au cahier des charges définis dans la demande d'agrément préalablement remplie par celui-ci. Le suivi du stagiaire est assuré par le responsable pédagogique ou tout formateur désigné par l'organisme de formation. Une convention de stage est obligatoirement signée par le tuteur, le stagiaire et EQUIFORM'EST.

Tuteurs : qualification à minima de niveau IV dans le champ de l'encadrement des activités équestres obtenue depuis au moins 2 ans.

Les tarifs et modalités de règlement :

- Frais administratifs : 30 € TTC à l'inscription
- Frais pédagogiques : 8 500 € TTC en 10 mensualités ; Devis, nous contacter par mail : equiformest@orange.fr

Démarches administratives :

Le stagiaire reconnaît avoir reçu la liste des documents à fournir énoncée dans le dossier de candidature, ceci permettra son inscription auprès de la D.R.D.J.S.C.S. GRAND EST afin d'ouvrir son livret de formation; sans ces documents le livret ne pourra pas être validé.

Le stagiaire s'engage à effectuer la déclaration d'éducateur sportif stagiaire sur le site <https://eaps.sports.gouv.fr/>

Le stagiaire s'engage à afficher l'attestation reçue des V.E.P.M.P.S.

EQUIFORM'EST enregistrée sous le numéro 41.54.02349.54 auprès du préfet de la Région Grand Est.

N° SIRET : 478 229 693 000 47 - Code NAF 8559B

14, rue Etienne Olry 54170 ALLAIN - représentée par Monsieur Patrick PATE - Tél : 06 80 27 88 56 - E-mail : equiformest@orange.fr